

**ARRÊTÉ**

**portant délégation de signature de la  
Présidente de Nantes Université au  
Responsable et à la Responsable  
Adjointe du Service Financier de  
Proximité de POLYTECH Nantes**

**DAJ-2026.04.08.01**

**La Présidente de Nantes Université,**

**VU** le Code de l'Education ;

**VU** le Code de la Commande Publique ;

**VU** le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

**VU** le décret n°2021-1290 du 1<sup>er</sup> octobre 2021 portant création de Nantes Université et approbation des statuts de Nantes Université ;

**VU** l'élection de Madame Carine BERNAULT en tant que Présidente de Nantes Université Conseil d'Administration du 16 décembre 2021 ;

**ARRÊTE :**

**ARTICLE 1 :** Délégation de signature est consentie à **Monsieur Guillaume HAMON**, Attaché, Responsable du Service Financier de Proximité de POLYTECH Nantes, pour la signature de tous les documents relatifs au fonctionnement courant du service (courriers, bordereaux, etc) et pour la signature des documents financiers, relevant des activités du Pôle Sciences et Technologie (CRB 932), de l'UFR POLYTECH Nantes (CRB 923) et de ses unités de recherche (services opérationnels) listés ci-après : 998SETRA, 998EA4642, 998UMR6607, 998UMR6004 et 998IHT.

**ARTICLE 2** Délégation de signature est consentie en tant qu'ordonnateur délégué à **Monsieur Guillaume HAMON**, pour les actes de gestion dématérialisés en termes de liquidation des recettes et de certification d'acquisition du droit donnant ordre de recouvrer à l'agent comptable.

**ARTICLE 3** En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Guillaume HAMON, délégation est donnée pour les mêmes actes et en tant qu'ordonnateur délégué à **Madame Marie YZIQUEL**, Assistante ingénieure contractuelle, Responsable adjointe du Service Financier de Proximité de POLYTECH.

**ARTICLE 4** : Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de sa transmission à la Rectrice, Chancelière des universités et de sa publication. Elles abrogent les dispositions de l'arrêté DAJ-2023.10.20.113 et elles prendront fin en même temps que le mandat de la déléguante ou des fonctions des déléguaires au titre desquelles la présente délégation est accordée.

**ARTICLE 5** : Les actes signés au titre de la présente délégation doivent faire l'objet d'un rendu compte trimestriel à la Présidente de Nantes Université.

**ARTICLE 6** : Le présent arrêté est soumis à publicité ; il est affiché dans les locaux de POLYTECH Nantes en un lieu accessible à l'ensemble des personnels et des usagers.

**ARTICLE 7** : La Directrice Générale des Services et l'Agent comptable sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nantes, le 9 Avril 2026

*Vu et pris connaissance par*

*Les Déléguaires,*

**Guillaume HAMON**

*Responsable du Service Financier de Proximité de POLYTECH  
Nantes*

*La Déléguante,*

**Carine BERNAULT,**

*Présidente de Nantes Université*

**Marie YZIQUEL**

*Responsable adjointe du Service Financier de Proximité de  
POLYTECH Nantes*

Notifié au Rectorat et publié le :